



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

15 JUIN 2020

**Direction départementale des territoires  
Service Environnement**

Yzeure, le

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Christine DODAT  
Tél : 04.70.48.77.55  
christine.dodat@allier.gouv.fr

### Synthèse des observations du public

La consultation du public, en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, sur l'arrêté préfectoral fixant les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du 3ème groupe, pour la saison cynégétique 2020-2021, dans le département de l'Allier, n'a donné lieu à aucune remarque.

Anne RIZAND,

Directrice départementale des Territoires

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires  
Service Environnement

Yzeure, le 15 JUIN 2020

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Christine DODAT  
Tél : 04.70.48.77.55  
christine.dodat@allier.gouv.fr

*Motifs de la décision*

Aucune remarque n'ayant été formulée suite à la consultation du public, effectuée en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public sur l'arrêté préfectoral fixant les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du 3ème groupe, pour la saison cynégétique 2020-2021, dans le département de l'Allier, ce dernier peut être signé en l'état.

Anne RIZAND,



Directrice départementale des Territoires